

Actualité Société

Affaire Pegasus : le Maroc désigne un expert pour sa défense

RIPOSTE L'avocat du royaume dénonce l'absence de preuves contre son client, accusé d'espionnage de personnalités françaises

Pour répondre à ce qu'il dénonce comme « une mascarade malveillante », le Maroc a décidé de recourir aux services d'un expert informatique. Accusé depuis plusieurs jours par Amnesty International et un consortium de 17 journaux, dont *Le Monde*, d'avoir ciblé le président de la République Emmanuel Macron, des ministres et des journalistes français du quotidien du soir et du site Mediapart dans une vaste opération de cyberespionnage, le royaume chérifien a saisi un collège d'experts auprès de la Cour de cassation, dirigé par un spécialiste reconnu de l'analyse numérique, David Znaty, par ailleurs président de la Compagnie des experts agréés par la Cour de cassation.

L'objectif reste de démontrer que Rabat n'a pas acquis le logiciel très discret développé par la société israélienne NSO Group et ne peut donc être à l'origine d'intrusions suspectes dans des téléphones portables. Deux semaines après la parution des premiers articles



Le roi Mohammed VI, à Fès, le 14 avril. DAVID NIVIERE/ABACA

consacrés à l'affaire Pegasus – du nom du logiciel –, le Maroc estime que rien ne confirme son éventuelle implication, en dépit d'une demande de preuve déjà formulée il y a un an à l'adresse de l'association de défense des droits de l'homme. « *Amnesty International tergiverse à apporter*

les preuves de son accusation, souligne l'avocat parisien du royaume, Olivier Baratelli. Les autorités marocaines formulent une seule et unique requête : fournissez les preuves. Et Amnesty se noie dans des considérations sémantiques et des rappels tendancieux du bilan du royaume en

matière de droits de l'homme au lieu de fournir la preuve matérielle. »

« La collaboration active » de Rabat

C'est à partir des constatations techniques de son Security Lab qu'Amnesty a mis en cause le

Maroc. Les traces d'intrusion dans les téléphones ciblés par Pegasus ont pour origine un même identifiant procédant à la même technique d'attaque, a conclu le laboratoire. Le fait qu'il se soit intéressé de près notamment à des journalistes et à des opposants atteste la responsabilité de Rabat, affirme l'association, quand les Marocains soulignent que de simples déductions ne constituent pas des preuves. En outre, le roi Mohammed VI a lui-même été visé. Pour quelle raison le souverain aurait-il été espionné par ses propres services ? La confrontation du résultat des expertises, une fois celle de David Znaty menée à son terme, risque d'être décisive.

Au nom de son client, M^e Baratelli a par ailleurs écrit le 27 juillet au procureur de la République à Paris, Rémy Heitz, pour lui proposer « la collaboration active » du Maroc. L'avocat s'est engagé à ce que le résultat des investigations ouvertes par le procureur général à Rabat soit transmis aux magistrats français. De leur côté, l'Élysée et Matignon ont choisi de rester muets. Il est peu probable que les conclusions de l'analyse du téléphone du chef de l'État soient rendues publiques. Au total, une quarantaine de pays se seraient portés acquéreurs du logiciel espion auprès de NSO et environ 50 000 numéros cibles ont été repérés dans 11 d'entre eux. ●